



# LA MOBILITE POUR LES NULS

## Quelques repères pour s'y retrouver...

### 3 niveaux politiques différents d'organisation et de compétences

Confédéral : <b>État</b> (Confédération Suisse)	Cantonal : <b>État</b> (le Canton)	Communal : <b>la Ville</b> (de Genève et Vernier)
Pouvoir législatif : <b>Assemblée fédérale</b>	Pouvoir législatif : <b>Grand Conseil</b>	Pouvoir délibératif : <b>Conseil municipal</b>
Pouvoir exécutif (gouvernement) : <b>conseil fédéral</b>	Pouvoir exécutif : <b>Conseil d'État</b>	Pouvoir exécutif : <b>Conseil administratif</b>
<b>DETEC = Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication</b>	<b>DETA = Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture</b>	<b>Département des constructions et de l'aménagement</b>
En matière de mobilité : instance de <b>législation et de préavis</b>	En matière de mobilité : instance de <b>décision et de préavis</b>	En matière de mobilité : instance de <b>décision</b>
<b>OFT = Office fédérale du transport</b> Ses tâches principales sont la surveillance de la sécurité, le financement, la planification des aménagements, la définition des conditions-cadre politiques (les lois, ordonnances) et la coordination internationale.	<b>DGT = Direction générale des transports</b> Assure de manière cohérente la planification, le financement et le développement maîtrisé, afin de permettre la mobilité des personnes et des marchandises par la route, le rail, les voies navigables et les itinéraires cyclables et pédestres et espaces de stationnement.	<b>SAM = Service de l'aménagement et de la mobilité</b> S'occupe de la conception, du développement et du suivi des études et projets relatifs à l'espace public. Favorise le développement d'une mobilité plus durable et protège les habitant-e-s des nuisances dues au trafic.
<b>Exemple d'actions :</b> - <b>Législation et conditions générales</b> (ex. Lois, aide financière et subventions) - <b>Maître d'ouvrage :</b> Routes nationales, voies de chemin de fer : plan sectoriel des transports. - <b>Autorité de surveillance</b> Evaluation des plans directeurs, programme d'agglomération - <b>Établissement de normes pour la planification, la construction, l'exploitation et la signalisation des itinéraires de mobilité douce</b> (ex. loi et outils de travail, Normes VSS)	<b>Exemples d'actions</b> - <b>Plan directeur</b> (réseau routier, stationnement, mobilité douce, transport public). - <b>Aménage et entretien son domaine public (15% du territoire genevois)</b> - <b>Signalisation lumineuse</b>	<b>Exemples d'actions :</b> - <b>Plan directeur des chemins pour piétons</b> - <b>Aménage et entretien le domaine public</b> (Développement de zones à vitesse modérée...) - <b>Planifie les infrastructures</b> à développer pour répondre à la demande en déplacement.

#### 2RM

Les deux roues motorisées : motos, scooters, etc.

#### 2 RNM

Soit les deux roues non motorisées : vélos, vélos électriques, etc.

#### P+R (Park & Ride)

Parking automobile localisé en périphérie de ville à proximité immédiate d'un point d'arrêt de service de transports en commun afin de favoriser l'intermodalité.

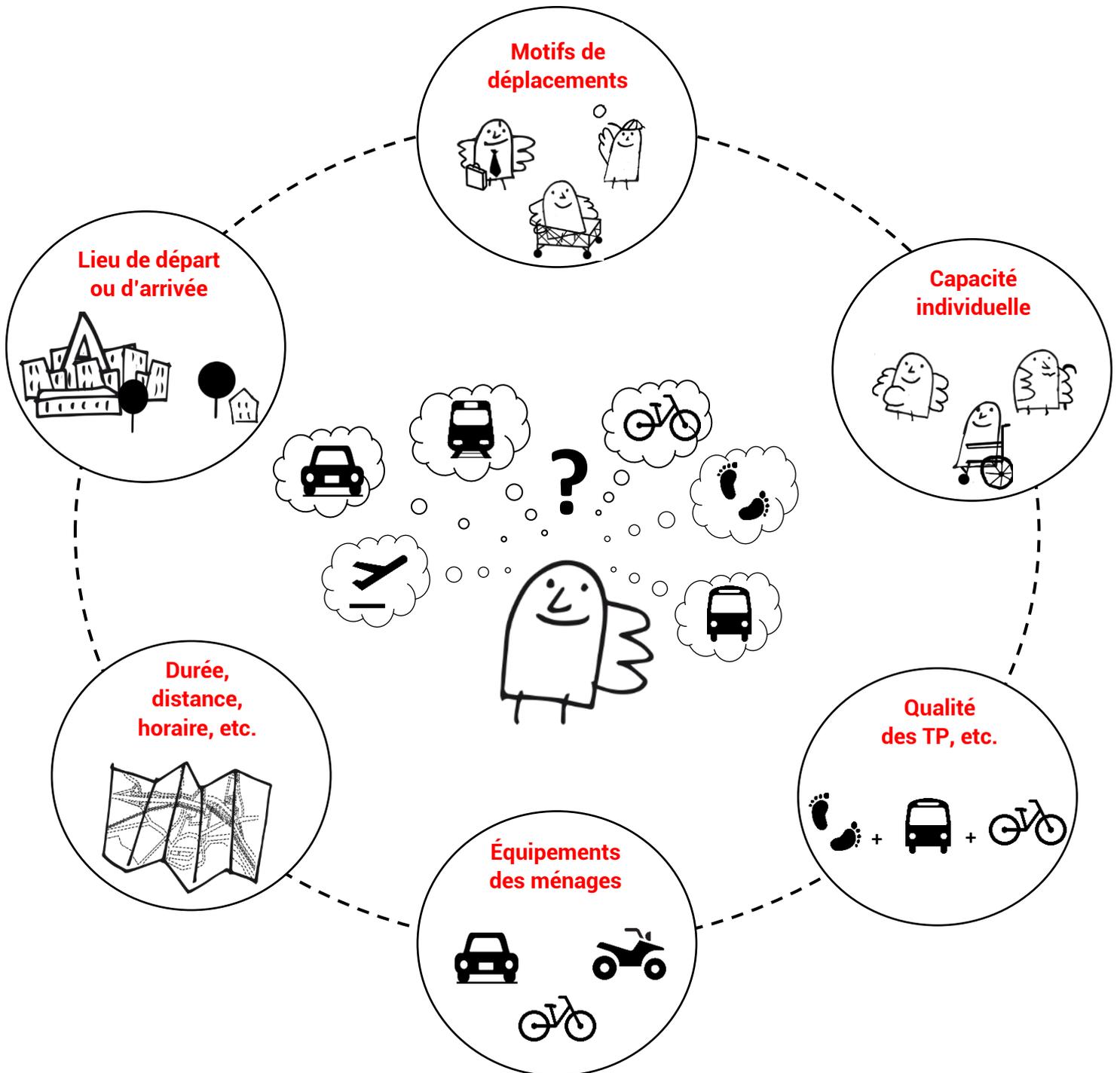
<p><b>B+R (Bike &amp; Ride)</b> Parc à vélo sécurisé localisé à proximité d'un arrêt de transport collectif (train-bus) permettant de combiner l'utilisation des transports publics et du vélo</p>
<p><b>P+B (Park &amp; Bike)</b> Parc à vélo localisé à proximité d'un P+R. C'est un système qui consiste à parquer sa voiture en périphérie pour ensuite enfourcher son vélo garé dans ce même parking et rejoindre le centre-ville</p>
<p><b>P+Rail (Park &amp; Rail)</b> Parking automobile localisé à proximité immédiate d'une gare ou d'une halte CFF</p>
<p><b>Intermodalité</b> L'intermodalité désigne la combinaison de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.</p>
<p><b>MD</b> Mobilité douce (cyclistes et piétons)</p>
<p><b>Parking mutualisé</b> Il correspond à une utilisation du parking partagée avec une autre activité (équipement commercial ou administratif...).</p>
<p><b>Parking centralisé</b> Dans un secteur donné, les possibilités de parking sont centralisées, c'est-à-dire regroupées en un seul lieu, généralement situé en périphérie du secteur.</p>
<p><b>PDRR = Plan directeur du réseau routier</b> Le PDRR est un instrument de planification, de répartition et de gestion de la voirie pour tous les modes de déplacement, à savoir les transports privés motorisés, les transports publics, les transports professionnels, les deux-roues légers et les déplacements à pied.</p>
<p><b>PMR</b> Personne à mobilité réduite</p>
<p><b>TC / TP</b> Transport collectif / Transport public</p>
<p><b>TCSP = Transport collectif en site propre</b> Les transports en commun en site propre sont des lignes de transports collectifs caractérisées par des emprises réservées, inutilisables et non franchissables par les automobilistes sur une majeure partie du tracé.</p>
<p><b>TIM</b> Trafic individuel motorisé qui comprend à la fois le conducteur et les passagers.</p>
<p><b>VPC</b> Soit les véhicules particuliers en tant que conducteur, la voiture individuelle en tant que conducteur. Plus généralement, ce terme est utilisé pour identifier le nombre de véhicules en le distinguant du nombre d'usagers TIM, à savoir les conducteurs et les passagers.</p>
<p><b>Zone 30</b> Section de route ou ensemble de sections de route où la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30km/h, le piéton traversant est prioritaire et nécessitant une signalétique et des aménagements particuliers.</p>
<p><b>Zone 20 ou zone de rencontre</b> Section de route ou ensemble de sections de route où la vitesse de tous les véhicules est limitée à 20km/h. La circulation de tous les modes de transports est confondue et le piéton est prioritaire.</p>

## La mobilité c'est quoi ?

C'est une caractéristique de l'individu qu'il utilise pour réaliser ses besoins et pallier aux manques d'opportunités là où il se trouve. Elle est assurée par le système de transport que la société a créé.

# Un sujet complexe... quelques facteurs influencent le choix du mode de transport

× Arrivée.



## Un sujet complexe... Historique des politiques publiques sur la mobilité

<p><b>Année 1950</b> <b>Plus de mobilité = plus de bien-être</b></p> <p><b>Politique des transports au service de la croissance</b></p>	<p><b>Une certitude : La voiture est le moyen de transport le plus favorable à la mobilité par rapport aux transports publics.</b></p> <p><b>Conséquences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les villes démobilisent les transports publics (tram).</li><li>- Mise en place de <b>politiques de transport</b> qui favorisent la voiture par une augmentation du réseau routier. Construction des routes nationales, autoroutes, élargissement des voies de circulation.</li></ul>
<p><b>Année 60-70</b> <b>Plus de bien-être = plus de mobilité</b></p> <p><b>Politique des transports basée sur l'augmentation des capacités, et l'élimination des goulets d'étranglement.</b></p>	<p>Plus le revenu des suisses augmente plus les suisses sont mobiles.</p> <p><b>L'offre de transport s'adapte à la demande. Politique d'extension du réseau routier.</b></p>
<p><b>Année 80</b> <b>Plus de mobilité = plus de bien-être ?</b></p> <p><b>Politique des transports au service de la protection de l'environnement</b></p>	<p><b>Constat :</b> la qualité de vie dans les villes baisse à cause de la <b>pollution</b> générée (=externalité négative) par la mobilité réalisée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Loi sur la protection de l'environnement, ordonnance contre le bruit.</b></li><li>- <b>1987 équipements obligatoires de pots catalytiques</b></li><li>- Augmentation de l'offre de transport public à l'échelle de la Suisse, <b>mise en place de programmes</b> (rail 2000).</li></ul>
<p><b>Année 2000</b> <b>Plus de bien-être = plus de mobilité ?</b></p> <p><b>Politique des transports basée sur l'internalisation des coûts de transport</b></p>	<p><b>Constat : les lois ne suffisent pas.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- On essaie de répercuter le coût sur l'utilisateur qui génère trop d'externalité. Application du <b>principe du pollueur-payeur</b>. Développement de politiques publiques des transports basées sur l'internalisation des coûts externes.</li><li>- <b>1997 Redevance trafic poids lourds</b></li><li>- De nouvelles idées émergent : <b>taxes CO<sup>2</sup>, hausse du prix du stationnement. mobilité douce...</b></li></ul>

### Émergence de la notion de mobilité durable basée sur 3 grandes idées :

- Favoriser les modes de déplacement doux comme la marche et le vélo
- Faciliter l'accès d'un mode de transport à un autre dans les villes et renforcer l'offre de transport collectif pour encourager les changements de comportement,
- Améliorer les connexions entre les différents modes de transports (favoriser l'usage des différents modes de transports).

La mobilité aujourd'hui : vers quoi on tend...

